

LE FINANCEMENT

Vous êtes...

Fonctionnaire

Fonction publique d'état ou territoriale
Vous devez justifier **minimum de 10 ans d'ancienneté**

Fonction publique hospitalière
Vous devez justifier **minimum de 2 ans d'ancienneté**

EMPLOYEUR

- Vous pouvez faire une demande à votre employeur via leur plan de formation.

EMPLOYEUR

- Demande auprès de ANFH (formations hors temps de travail) via leur plan de formation.

CPF

- Vous pouvez utiliser les fonds disponibles sur votre Compte Professionnel de Formation.
- Si votre compte n'est pas suffisamment crédité, vous pouvez compléter avec un financement personnel.

AUTOFINANCEMENT

- Pour tous ceux qui s'autofinancent, AC TALENTS RH propose des facilités de paiement en 3 fois.

VOTRE
AVENIR,
notre mission!